














Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais – Juin 2020



Depuis 2017, le projet Human Rights Observers a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique¹.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels

	107 expulsions de lieux de vie informels		27 arrestations
	33 tentes/ bâches saisies		3 matelas saisis
	22 sacs de couchage/couvertures saisis		5 chaises saisis
	4 vélos saisis		2 sofas saisis
	Du bois a été saisi 7 fois		128 mineur.e.s isolé.e.s présent.e.s ²
	Des habits ont été saisis 6 fois		

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (*Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916*) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Harcèlement des défenseurs des droits

	16 tentatives d'intimidation ³		68 demandes de quitter et de s'éloigner du périmètre de l'opération
---	---	---	---

¹ Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

² Nombre de MIE rencontré.e.s par les associations au mois de juin alors qu'ils étaient en situation de rue. Les diverses opérations de démantèlement sont source de fragilisation accrue voire de disparition des enfants et des adolescents, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation. Les maraudes sont restreintes et par conséquent, les associations estiment le nombre d'enfants en situation de rue supérieur à celui énoncé ci-dessus.

³ Ces intimidations ont pris plusieurs formes : les observateur.rice.s ont été filmé.e.s/pris.es en photo avec le téléphone personnel et/ou professionnel des forces de l'ordre 13 fois ; un observateur a été menacé d'arrestation ; un gendarme a sucé une banane tout en fixant une des observatrices ; une voiture de travail a été sanctionnée par une amende pour "plaque d'immatriculation illisible".